

RAPPORT N° 361 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 NOVEMBRE 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 5 au 12 novembre 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas de deux (2) personnes qui ont été grièvement blessées en province de Makamba et d'une (1) femme qui a été arbitrairement arrêtée et détenue en province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la journée de lundi 7 novembre 2022, le corps sans vie de Michel Rashidi, un natif et résident de la zone de Kamenge dans la municipalité de Bujumbura (ouest du Burundi), a été retrouvé à la morgue du Centre hospitalo-universitaire de Kamenge (appelé communément Hôpital Roi Khaled). Selon des sources à cet hôpital, le corps a été apporté par des policiers.

Selon des sources locales, Michel Rashidi avait disparu dans la soirée de samedi 5 novembre 2022 après un moment qu'il avait passé avec un ami surnommé Cacao au bar Jardin situé dans le quartier de Kigobe tout près du Commissariat Général des Migrations, dans la même ville de Bujumbura,.

Les mêmes sources précisent que le corps sans vie de Michel Rashidi avait été découvert dimanche matin gisant dans un caniveau tout près d'une centrale de la REGIDESO (Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité), en bas de la Gare du Nord de Kamenge. Le corps ne présentait aucune trace de

violence ; ce qui laisse penser que Michel Rashidi, ancien joueur de football et actuellement menuisier moderne, aurait été étranglé.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités policières et judiciaires de mener une enquête complète et indépendante afin de déterminer les circonstances et les auteurs du meurtre et les traduire devant la justice.

- Dans la nuit de lundi à mardi 8 novembre 2022 vers 3 heures du matin, un homme connu sous le nom de Néhémie Irishura, âgé d'une quarantaine d'années, a été tué à coups de balles tirées par des policiers qui assurent la sécurité de l'administrateur communal de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des sources locales, Néhémie Irishura, natif de la commune de Marangara dans la même province, a été tué au domicile de l'administrateur de la commune de Ngozi par des policiers qui l'ont soupçonné de tentative de vol en complicité avec deux autres hommes qui ont réussi à échapper de justesse aux tirs de ces policiers.

SOS-Torture Burundi déplore le manque de professionnalisme de la police burundaise en matière notamment de l'usage légale de la contrainte et demande à la justice de mener une enquête approfondie, indépendante et impartiale afin de déterminer les circonstances de cette fusillade meurtrière, identifier les présumés auteurs et les punir conformément à la loi. Elle fustige aussi l'attitude de l'administration et de la police qui se sont empressées de conduire la dépouille mortelle dans la morgue d'une structure sanitaire de la localité sans attendre le début d'une enquête judiciaire et cela dans l'intention de faire fausser les résultats de toute enquête qui pourrait être menée ultérieurement.

- Dans la journée de mardi 8 novembre 2022, le corps sans vie d'un homme dénommé Bizimana, âgé de 46 ans, a été retrouvé pendu à une corde sur un

manguier à la colline de Buhinyuza de la commune de Buhiga, en province de Karusi (centre du Burundi).

Selon des sources locales, bien que l'administration locale privilégie la piste d'un suicide, la victime aurait été tuée ailleurs et ses bourreaux auraient suspendu son corps à cet arbre pour simuler un suicide et ainsi empêcher toute enquête ultérieure sur les circonstances exactes de son décès.

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi en date du 11 novembre 2022 révèle qu'un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert le 4 novembre 2022 sur la colline de Kinganda de la zone de Gitaba, en commune et province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps gisait tout près de la rivière Musanza dans un état de décomposition avancée. L'administration locale s'est empressée d'ordonner l'inhumation du corps directement après sa découverte sans se soucier des résultats d'une enquête qui aurait dû être ouverte.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans l'après-midi de mardi 8 novembre 2022 vers 18 heures, une veuve prénommée Caritas, âgée de 70 ans, et son domestique nommé Ndayisaba, âgé de 25 ans, ont été grièvement blessés à coups de machette par leur voisin Gilbert Nyandwi sur la colline de Kazirabageni de la commune de Nyanza-lac, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, les deux victimes étaient en train de récolter les fruits du palmier à huile au moment de l'attaque et un conflit foncier en instance judiciaire au tribunal depuis un certain temps serait à l'origine du crime qui a été récidivé pour la deuxième fois.

Les mêmes sources révèlent que les personnes blessées ont été évacuées à l'hôpital de Nyanza-lac tandis que le présumé auteur et son père, originaires de la colline de Murinda en commune de Vugizo (même province), ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de la police pour enquête.

3. Atteinte au droit à la liberté : arrestation et détention arbitraires

- Dans la journée de mardi 8 novembre 2022, une femme connue sous le nom de Renate Ndayishimiye a été arbitrairement arrêtée en commune de Gihanga et conduite directement à la prison centrale de Bubanza pour détention arbitraire (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, cette femme a été accusée de complicité de viol de son garçon de 4 ans sur une fillette de 6 ans dont sa mère est connue sous le nom de Nelly Nifasha. Malgré le rapport d'expertise médicale qui confirme que le viol n'a pas eu lieu, Nelly Nifasha, ayant des connaissances au sein du Service National de Renseignement (SNR), a porté plainte au parquet de la République à Bubanza qui a pris la décision de l'emprisonner sur un fait farfelu.

SOS-Torture Burundi dénonce la manipulation de la justice burundaise pour servir les intérêts des particuliers et demande que la victime soit libérée sans condition et que toutes les personnes ayant participé à ce montage soient arrêtées et jugées conformément aux dispositions pertinentes du code pénal.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.